

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-220 du 20 septembre 1977

chargeant le Camarade André ATCHADE, Ministre du Commerce et du Tourisme, de l'intérim du Camarade Djibril MORIBA, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;

VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er..- Pour compter du 21 septembre 1977, le Camarade André ATCHADE, Ministre du Commerce et du Tourisme, assurera l'intérim du Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales, pendant l'absence du Camarade Djibril MORIBA.

ARTICLE 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 SEPTEMBRE 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 MCT-MJLAS 6 autres Ministères 13 SGG 4 SPD 2
BN 2 UNE-FASJEP 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE (IA 2 IF 2) DCCT-ONEPI-~~Sec~~ Chanc. 3
JOREB 1.